

Rapport N° 73

Budget 2018

Budget de fonctionnement

Crédits d'extensions des Services industriels

Plan des investissements 2018-2022

Nyon, le 28 novembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Commission des finances (COFIN), conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal a procédé à un examen du budget 2018, présenté par la Municipalité par le biais de son préavis 73.

Afin d'étudier le préavis et la brochure détaillée, la COFIN a procédé à des auditions de l'ensemble des services de la ville. Chacune de ces séances a été l'occasion de recevoir le Municipal de tutelle ainsi que le chef service en question, parfois accompagné d'adjoints. Cet épiluchage de quelque 1500 lignes budgétaires a permis à la COFIN de pouvoir à la fois apprécier les évolutions générales des finances communales tout en gardant un œil attentif aux détails et variations annuelles.

Pour ce faire, la COFIN s'est réunie à sept reprises :

- 24 octobre, présentation générale du budget par FIN
- 26 octobre, auditions des services FIN, PNR et TEM
- 14 novembre, auditions des services SELOC, SMM et A&B
- 16 novembre, auditions des services URB, INF, CULT et EVF
- 20 novembre, auditions des services SIN et RRH
- 23 novembre, audition du SAG
- 27 novembre, approbation du présent rapport.

A chacune de ses séances (à l'exception du 27 novembre), la COFIN a pu bénéficier de la présence du Service des finances, par l'intermédiaire de son municipal Claude Uldry et de sa cheffe de Service Ying Cottier. La COFIN exprime sa reconnaissance pour leur soutien, leur patience ainsi que leur promptitude face à nos très nombreuses questions.

Ce rapport contient 4 parties :

1. Une présentation générale du budget 2018 ainsi que du plan des investissements
2. Une prise de position générale de la COFIN sur les éléments transversaux
3. Une revue des chapitres de la brochure et des commentaires ciblés
4. La conclusion et le dispositif de décision.

Enfin, à titre de précision, pour les différentes auditions, un service a été attribué à chaque commissaire et ce dernier s'est chargé de mener sa partie de la séance et de rédiger un petit sous-rapport qui a été intégré dans la partie 3.

1 – Présentation générale du budget 2018

Vue générale du compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 présente un total des charges de CHF 209'973'837.- millions (+3,6 % par rapport au budget 2017) et un total des revenus de CHF 201'650'368.- millions (+3,6 % par rapport au budget 2017). Ainsi, l'excédent de charges se monte à CHF 8.32 millions (+4,6 % par rapport au budget 2017), soit le plus grand excédent de charges depuis 2012.

Pour rappel, nous reportons ci-dessous un tableau comparatif des budgets et comptes de fonctionnement :

| <i>Comptes de fonctionnement</i> | 2018 (Budget) | 2017 (Budget) | 2016 (Comptes) | 2015 (Comptes) | 2014 (Comptes) |
|----------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des charges | (209'973'837) | (202'610'860) | (198'446'646) | (193'860'812) | (192'889'198) |
| Total des revenus | 201'650'368 | 194'654'728 | 198'446'646 | 195'049'478 | 194'158'956 |
| Résultat comptable | - | - | 0 | 1'188'666 | 1'269'758 |
| Résultat budgété | (8'323'469) | (7'956'132) | (6'137'687) | (6'781'787) | (5'217'007) |
| Ecart sur le budget | - | - | 6'137'687 | 7'970'453 | 6'486'765 |

L'augmentation totale des charges prévue de quelque CHF 7,3 millions en 2018 s'explique essentiellement pour les raisons suivantes :

- L'augmentation des charges péréquatives cantonales ;
- Ouverture du complexe scolaire du Cossy qui comprend une école de 24 classes, une UAPE de 84 places, un restaurant scolaire (jusqu'à 400 repas/jour), une salle omnisports triple (avec gradin pour 700 spectateurs) et une piscine. Cette ouverture va impliquer l'engagement de 25,5 EPT supplémentaires (15,1 pour l'entretien, 10,3 pour l'UAPE et 0,1 A&B), ainsi que des frais d'entretien et chauffage importants ;
- Ouverture de l'école du Couchant qui accueille 34 classes, une salle de gymnastique, une UAPE de 60 places (Justakôté), une école de musique, un centre de psychomotricité, psychologie et logopédie scolaire (PPLS) et une clinique dentaire scolaire ;
- L'augmentation des effectifs et l'acquisition de matériel supplémentaire à Police Nyon Région ;
- Les annuités statutaires.

A noter que les participations nettes aux différents mécanismes du financement cantonal représentent à elles seules plus de 44 % de l'augmentation des charges au budget 2018.

Depuis plusieurs années, la présentation du budget de la ville de Nyon nous a habitué à faire face à une situation d'excédent de charges, et celle des comptes à un excédent de revenus. Entre la légendaire prudence des autorités et la forte croissance démographique ainsi que la bonne santé financière des plus importantes personnes morales, il était alors possible d'expliquer cet écart entre la planification et l'exercice réel.

Cela étant, les indicateurs de l'IDHEAP (préavis 58/2017) nous permettent de relever les points suivants :

- Les dépenses courantes ont crû de 1,23 % depuis 2015, ce qui démontre une bonne maîtrise des charges de la part de la Municipalité.
- La sous-estimation des recettes fiscales pour 2016 n'a été « que » de 4,77 %, ce qui laisse présager des revenus relativement fidèles à la réalité.

Ainsi, la marge de manœuvre de la Municipalité est ténue. Dans le but de construire un budget 2018 qui ne soit pas trop déficitaire, la Municipalité, sur proposition du Service des finances, a ainsi adopté les directives budgétaires suivantes pour les services :

- Aucune augmentation des enveloppes, sauf en cas de décisions par le biais de préavis ou d'autorisations expresses de la Municipalité. Aucune indexation automatique pour les comptes 31 et 36.
- Etanchéité entre les comptes 30, 31 et 36. Pas de transferts possibles.
- Des recettes supplémentaires dans un service vont à la caisse commune et ne donnent pas droit à des dépassements d'enveloppes.
- Toute augmentation du personnel fixe, auxiliaire et temporaire est soumis à l'aval du Service RRH, respectivement de la Municipalité.

Charges de fonctionnement

De manière transversale, voici les raisons des changements des charges par nature :

Comptes 30 – Autorités et personnel

CHF 50'270'487.- (+ CHF 2'656'495.- par rapport au B2017 ; + 5,58 %)

Cette augmentation de CHF 2'656'495.- s'explique par l'augmentation du nombre d'EPT en 2018 de 27,7. Le tableau ci-dessous en détaille la répartition entre les services.

| Service | 2018 EPT | 2017 EPT | Variation | Commentaire |
|---|---------------|---------------|--------------|---|
| SAG | 12.95 | 11.95 | 1.00 | + 0.8 EPT : nouveau poste de délégué économique + 0.2 EPT : transfert d'un poste d'économiste de FIN à SAG |
| RRH | 7.10 | 7.10 | - | |
| CULTURE | 23.05 | 23.05 | - | |
| SMM | 61.15 | 46.05 | 15.10 | <u>Préavis 213-2015 Complexe scolaire du Cossy</u> + 15 EPT : 1 chef d'équipe, 7 concierges et 7 employés établis. bains + 0.1 EPT: respect de l'enveloppe en francs |
| INFORMATIQUE - C.H. | 13.70 | 13.70 | - | |
| FINANCES | 7.00 | 7.00 | - | - 0.2 EPT : transfert d'un poste d'économiste de FIN à SAG + 0.2 EPT : respect de l'enveloppe en francs |
| ARCHITECTURE- BATIMENTS-CULTES | 10.85 | 10.75 | 0.10 | + 0.1 EPT : préavis 213-2015 Complexe scolaire du Cossy |
| TRAVAUX ENVIRONNEMENT | 53.70 | 53.60 | 0.10 | + 0.8 EPT : engagement d'un ingénieur transport et environnement - 0.7 EPT : respect de l'enveloppe en francs |
| MOBILITE URBANISME | 10.00 | 10.00 | - | |
| ESPACES VERTS - FORETS | 25.60 | 25.60 | - | |
| POLICE - patrouilleurs - inhumations | - | - | - | |
| SDIS | 5.00 | 5.00 | - | |
| SELOC | 57.00 | 45.90 | 11.10 | <u>Préavis 213-2015 Complexe scolaire du Cossy</u> + 10 EPT : UAPE Cossy + 0.3 EPT : administratif <u>Préavis 221-2015 Complexe scolaire du Couchant</u> + 0.8 EPT : UAPE Justakôté |
| SI | 52.00 | 51.70 | 0.30 | + 0.3 EPT : reprise de la gestion du réseau d'eau du SIECGE |
| TOTAL | 339.10 | 311.40 | 27.70 | |

Ainsi, la COFIN prend note de la seule augmentation de 0,4 EPT au budget 2018 qui n'ait pas été préalablement validé par le Conseil communal par le biais de préavis (contre 2,85 EPT en 2017). Cette situation marque une avancée dans le processus de validation entre le délibérant et l'exécutif

en la matière. Sur ce 0,4 EPT, il n'y a par ailleurs que 0,1 EPT (TEM) qui constitue un dépassement de l'enveloppe en francs.

A ces augmentations s'ajoutent encore CHF 520'000.- pour les annuités statutaires.

Comptes 31 – Biens, services, marchandises

CHF 36'624'571.- (- CHF 68'642.- par rapport au B2017 ; - 0,19 %)

Les principales différences par rapport au budget 2017 sont les suivantes :

- Bâtiments et Espaces verts et forêts :
 - Chauffage, eau, gaz, électricité & autres : + CHF 420'850 (+11.5%)
 - Entretien : + CHF 258'300 (+8.8%)
- Centre sportif et piscine du Cossy : + CHF 145'000
- Augmentation des dépenses des UAPE : + CHF 247'000 (+28.5%)
- Mis au budget de la TVA des déchets urbains : + CHF 130'000
- Réduction aux SI de l'achat de l'électricité : - CHF 1'376'057 (-15.8%)
(diminution des recettes groupe 43 en relation avec cette baisse du prix d'achat)

Comptes 32 – Intérêts passifs

CHF 2'686'900.- (- CHF 93'175.- par rapport au B2017 ; - 3,35%)

Malgré un endettement qui progresse de manière marquée (+ CHF 25 millions prévus en 2018), le coût de l'argent continue de baisser en raison des taux d'intérêt très bas. Le marché de l'emprunt actuel permet de donc de limiter les impacts sur le budget de fonctionnement. Cela étant, afin de réduire le risque d'une remontée soudaine des taux, la Municipalité va continuer à répartir les emprunts sur le temps (court, moyen et long terme).

A noter que 5 emprunts arriveront à échéance en 2018 et feront ainsi l'objet d'un renouvellement.

Comptes 33 – Amortissements

CHF 12'332'028.- (+ CHF 379'080.- par rapport au B2017 ; + 3,17%)

Cette variation s'explique par le bouclage de certains préavis ainsi que ceux qui seront totalement amortis en 2018. Pour un détail des amortissements du patrimoine administratifs, des subventions et participations, il est possible de se référer aux pages 94 à 103 de la brochure.

Comptes 35 – Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques

CHF 71'539'116.- (+ CHF 3'680'209.- par rapport au B2017 ; + 5,42%)

Cette forte augmentation est essentiellement motivée par l'augmentation de la participation de la ville de Nyon aux charges cantonales. Selon les acomptes communiqués début octobre, les charges augmenteraient de la manière suivante pour la ville de Nyon :

- Péréquation directe (horizontale) nette : + CHF 1'415'198 (+ 15 %)
- Péréquation indirecte (verticale – « facture sociale ») : + CHF 1'827'148 (+ 5,9 %)
- Réforme policière : CHF + 25'292 (+ 1,4 %).

Cette très forte sollicitation de la ville de Nyon aux charges cantonales s'explique par le fait que la ville a un rendement du point d'impôt très élevé et participe ainsi plus fortement au mécanisme de solidarité cantonale. De plus, dès 2018, la valeur du point d'impôt écrêté a été réduit de 50 % (100 % en 2019). Cela implique que Nyon participe plus fortement proportionnellement à l'augmentation de la péréquation.

Pour le reste, cette rubrique 35 contient encore les deux changements notables suivants :

- Police Nyon Région : + CHF 572'718.- (+ 7,6 %)
- SDIS : - CHF 80'000 (- 8.8 %)

Comptes 36 – Aides et subventions

CHF 16'488'225.- (- CHF 43'322.- par rapport au B2017 ; - 0,26%)

La rubrique 36 est stable par rapport à 2017, illustrant la volonté de la Municipalité de contenir les charges maîtrisables.

Parmi les principales modifications, nous pouvons relever :

- Participation à la facture cantonale des transports : + CHF 274'528 (+ 20%)
- Subvention places de crèches : - CHF 282'000 (- 5.9%)
- AVASAD : + CHF 20'000 (+ 1 %)
- Aide individuelle au logement (nette) : + 25'000 (+ 35,7 %)

Comptes 38 – Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

CHF 5'396'014.- (+ CHF 287'353.- par rapport au B2017 ; + 5,62%)

Ces attributions sont dictées par des exigences légales et ne permettent pas de financer le « ménage courant » communal. Les pages 104 et 105 de la brochure précisent les affectations prévues en 2018. A noter les CHF 3,6 millions prévus au titre de la troisième étape de la Petite Prairie.

Parmi ces attributions, il existe une série de « comptes fermés » à savoir que tout excédent de recettes sur ces lignes est directement versé au compte correspondant (928x.xx p.104 brochure). La même logique s'applique aux excédents de charge qui seront équilibrés par la ponction de la somme nécessaire depuis le fond qui est lié au compte en question. Ces comptes sont les suivants: développement durable (111), efficacité énergétique et énergies renouvelables (112), développement du tourisme (162), Fonds Walter Fischer (356), déchets urbains (452), égouts et épurations (460), déchets urbains (452), le port (470), service des eaux (810), réseau de distribution (821) et éclairage public (823).

Budget d'investissement

Pour 2018, la Municipalité prévoit d'investir quelque CHF 50,3 millions. Cette somme est inférieure de 23% à 2017, année marquée par l'engagement de nombreux crédits pour les infrastructures scolaires.

Sur ces CHF 50,3 millions de prévus, au moment de la confection du budget :

- CHF 25,4 millions (50,5%) concernent des crédits déjà adoptés par le Conseil communal.
- CHF 6,2 millions (12%) concernent des préavis en attente d'adoption par le Conseil communal.
- CHF 18,7 millions (37,5%) concernent des préavis à venir encore en 2017 et en 2018.

Ce plan des investissements - bien qu'inférieur à celui de 2017 - continue de souligner les engagements pris par la Municipalité pour se mettre à niveau en matière d'infrastructures scolaires et accompagner le fort développement de la ville. A lui seul, le complexe scolaire du Cossy va encore représenter 29% des dépenses d'investissement prévues en 2018.

La Municipalité a entamé un travail de priorisation des investissements dès le début de la législature afin d'éviter de devoir recourir trop lourdement à l'emprunt et risquer d'atteindre le plafond d'endettement ainsi que pour mieux absorber l'augmentation des charges pérennes liées.

La priorisation se base sur une analyse multicritère qui tient compte de :

- Capacité financière de la ville
- Capacité en ressources humaines dans les services concernés pour mener les projets et absorber les frais de fonctionnement
- Délais nécessaires
- Choix politiques du collège municipal

Cette priorisation a eu lieu durant l'été 2017 pour la constitution du plan d'investissement 2018 et sera reconduite l'été prochain. Cela étant, à chaque dépôt de préavis, la Municipalité s'assure que ce dernier reste bien en ligne avec les objectifs fixés.

Parmi l'ensemble des projets qui figurent aux pages 110-113 de la brochure, il y a encore un certain nombre de projets au stade de « l'idée ». Cela signifie qu'ils n'ont, pour l'heure, pas passés la rampe de la Municipalité.

Une marge d'autofinancement limitée et une augmentation de la dette

La marge d'autofinancement de la ville pour 2018 est prévue à CHF 9,19 millions. Ces dernières années, en raison d'un résultat comptable bien meilleur que les prévisions budgétaires, cette marge avait été plus élevée que prévu, permettant ainsi de réduire le recours à l'emprunt.

| <i>Rubriques</i> | 2018 (Budget) | 2017 (Budget) | 2016 (Comptes) | 2015 (Comptes) | 2014 (Comptes) |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice | (8'323'469) | (7'956'132) | 0 | 1'188'666 | 1'269'758 |
| Attributions aux Fonds de réserve | 5'396'014 | 5'108'661 | 11'516'722 | 8'037'328 | 6'231'814 |
| Prélèvements sur Fonds de réserve | (214'394) | (295'647) | (5'074'334) | (3'867'124) | (3'853'885) |
| Amortissements | 12'332'028 | 11'952'948 | 11'489'761 | 12'957'693 | 11'787'785 |
| Marge d'autofinancement | 9'190'179 | 8'809'830 | 17'932'149 | 18'316'563 | 15'435'472 |

Ainsi, selon les prévisions municipales, la marge d'autofinancement ne pourra en théorie couvrir que 18,2% des investissements prévus. Cela étant, il est usuellement admis que seuls 80% des investissements prévus seront effectivement effectués (retards divers, arbitrages politiques, etc.) et l'autofinancement ayant été en moyenne de 15 millions par année, les emprunts nécessaires pour couvrir les investissements seront baissés d'autant.

Dès lors, la dette communale devrait passer des CHF 253 millions actuels à près de CHF 275 millions à fin 2018. Pour rappel, le plafond d'endettement voté par le Conseil communal a été fixé à 360 millions.

2 – Prises de position générales de la COFIN

Budget déficitaire, changement de paradigme nécessaire ?

Cela fait maintenant près de 15 ans que le budget de la commune de Nyon est présenté avec un déficit et autant d'années que la ville présente des comptes positifs, neutres ou très légèrement négatifs en raison des écritures de boucllements (à l'exception de 2009).

| Exercice | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Budget | -6'137'687 | -6'781'787 | -5'217'007 | -7'197'972 | -8'751'370 | -1'023'690 | -9'240'647 | -5'955'700 | -6'748'750 | -5'926'050 | -4'362'600 | -1'702'565 | -2'809'900 |
| Comptes | 0 | 1'188'666 | 1'269'758 | 1'399'269 | 840'422 | 972'040 | 735'400 | -3'359'447 | -5'022 | -1'459 | -16'665 | 2'950 | 9'963.00 |
| Ecart | 6'137'687 | 7'970'453 | 6'486'765 | 8'597'241 | 9'591'792 | 1'995'730 | 9'976'047 | 2'596'253 | 6'743'728 | 5'924'591 | 4'345'935 | 1'705'515 | 2'819'863 |

Au moment du budget, on suspecte une sous-évaluation caractérisée des recettes et l'existence de coussins confortables dans les services qui permettront de contenir les charges. Bien que travaillant sur la base de directives et d'enveloppes budgétaires préétablies depuis quelques années, les différences de « marge » qui préexistaient dans les services en fonction de la capacité qu'avait eu un municipal (ou son chef de service) à négocier un bon budget, sont reconduites.

Un budget négatif permet en quelque sorte de limiter la foire d'empoigne et calmer les élans créatifs des conseillers communaux qui souhaiteraient augmenter tel ou tel poste. C'est une approche conservatrice qui maintient en quelque sorte le statut quo et facilite le travail de la Municipalité.

Au moment des comptes, on se réjouit de la très bonne maîtrise des charges et d'une économie performante ainsi que d'une croissance démographique marquée qui ensemble engrangent des recettes d'impôt supplémentaires. Des bénéfices des services industriels plus grands qu'escomptés viennent en général compléter le tableau.

Cette dialectique budget-comptes pourrait changer dès l'annonce des comptes 2017. En effet, d'après les informations fournies par le Service des finances, il est à ce jour - sauf très bonne surprise - fort probable que l'année 2017 affiche des résultats négatifs.

Pour la COFIN, il n'est pas suffisant de vouloir attendre des comptes négatifs – et le contexte émotionnel que cela créerait – pour réagir et trouver des manières d'équilibrer les budgets. Une réaction s'avère nécessaire dès maintenant. Le budget ne devrait pas être considéré comme de moindre importance par rapport aux comptes.

Certes, la part maîtrisable des charges se réduit chaque année. Cela étant, la COFIN encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts, notamment avec les pistes suivantes:

- Revoir le processus de fabrication de budget. Les directives par enveloppes, en particulier pour les comptes 31 et 36, même si maintenues à 0% d'augmentation ces dernières années, ne permettent pas de revoir les prestations et de proposer de nouvelles synergies ou optimisation. Même s'il s'agit d'un exercice difficile, la COFIN recommande de repartir d'un budget « 0 », avec des directives très claires et des cibles à atteindre, avec un processus itératif ;
- Implémenter un système de contrôle interne efficace, non seulement sur les états financiers et mais également opérationnel. Cette implémentation nécessitera une revue des processus transversaux qui permettront d'identifier et de réaliser des gains d'efficacités ;
- Renforcer la transversalité des équipes administratives (mise en commun à différents secteurs d'un service, voire entre services) et le rôle des services transversaux ;
- Revoir la politique des ressources humaines afin de renforcer les démarches de santé au travail et réduire les risques de sinistralité, ainsi que d'avancer sur la révision du statut du personnel ;
- Produire de nouvelles recettes, en particulier celles qui ne sont pas soumises aux effets péréquatifs telles que la mise en place de DDP, les parkings, les loyers ou encore les taxes, notamment celles liées à la police des constructions ;
- Renforcer les partenariats publics-privés pour l'investissement mais aussi le fonctionnement de structures, là où cela s'avère judicieux et possible. A ce titre, l'engagement du nouveau délégué aux questions économiques pourrait s'avérer un atout à valoriser.

A noter que la COFIN a évoqué lors de ses débats la question d'une éventuelle modification ou non de la fiscalité communale et, qu'à ce stade, elle ne souhaite pas se prononcer.

Optimisation des fonds communaux et de la planification des dépenses

La COFIN s'est également penchée sur l'existence des nombreux fonds figurant au bilan de la commune (47 en 2017). Les fonds de réserve sont des engagements pris par la ville et constituent une écriture comptable. Les montants ne sont généralement pas disponibles sur des comptes en banques et autres placements. Il existe cependant quelques exceptions, comme le fonds Walter Fischer (compte 9282.55) et le fonds jeunesse (compte 9284.90) liés à un acte de donation/legs.

Les bases légales régissant le fonctionnement des fonds de réserve sont relativement lacunaires et disparates. Le règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom ; RSV 175.31.1) indique qu'un centre budgétaire spécifique doit être ouvert pour chaque tâche publique financée par une taxe ou un impôt spécial affecté (art. 7). Le règlement stipule les éléments figurants dans le bilan, notamment les fonds alimentés par des recettes affectées, les fonds de renouvellement et de rénovation et les fonds de réserve (art. 27).

Selon le Manuel de comptabilité publique édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, les financements spéciaux sont liés à des revenus qui sont prélevés pour financer des tâches particulières. Il doit, en principe, y avoir un lien de causalité entre la tâche à remplir et son financement (page 13).

La loi sur les communes (LC ; RSV 175.11) attribue au Conseil communal les compétences concernant l'adoption des règlements, sous réserve de ceux que le Conseil a laissés dans la compétence à la Municipalité (art. 4 al. 13).

Selon les pratiques comptables communément suivies, un fonds de réserve doit être doté d'une base légale au sens large qui définisse sa raison d'être et son fonctionnement. Il peut s'agir d'une loi, d'un règlement, d'une convention, mais également une décision du Conseil communal, voire encore d'une décision de la Municipalité.

Certains de ces fonds sont donc effectivement de compétence communale seule. La COFIN estime qu'il serait judicieux de revoir à nouveau ces différents fonds pour en optimiser l'utilisation, voire supprimer ceux dont l'utilisation n'est plus obligatoire ou judicieuse. En particulier, les modalités de perception des taxes en lien avec les plans de quartier et les taxes communautaires.

La COFIN souligne par exemple le fond « 9282.01 *Parking et contributions compensatoires en matière de stationnement* » dont les CHF 17'869'558.- prévus à fin 2018 pourraient être consommés pour l'enterrement du parking Perdtemps ou d'éventuels P+R à venir.

Par ailleurs, la COFIN encourage la Municipalité à procéder à une optimisation des prévisions en matière d'engagements financiers des services, afin de pouvoir obtenir les meilleures conditions possibles en cas d'emprunt nécessaire. Qu'il s'agisse des services constructeurs pour les crédits d'investissements ou du paiement de factures liés aux comptes 31, 35 et 36, la mise en place d'une systématique pourrait permettre à terme une meilleure gestion des emprunts. Si les taux d'intérêts devaient augmenter de manière significative, une telle politique pourrait réduire les coûts afférents.

3 – Revue des lignes budgétaires des différents services

Chapitre 1 – Administration générale

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 19'275'975 | 11.5% | 14.1% | 17'293'165 | 16'293'165 | 16'612'748 | 16'078'472 |

102 Municipalité

Compte 102.4390.00 – Recettes diverses

Cette somme provient du reversement par les Municipaux des jetons de présence collectés dans une représentation officielle. La liste des représentations et délégations officielles est établie par la Municipalité. La version disponible en annexe du règlement de la Municipalité sur le site nyon.ch n'étant plus actuelle (concerne la législature 2012-2016), elle sera mise à jour.

110 Greffe municipal

Compte 110.3011.00 – Traitements

Les postes 3011.00 et 3012.00 requièrent un examen plus détaillé pour comprendre leurs variations budgétaires. Trois composantes s'additionnent en effet. La première provient des crédits supplémentaires compensés soumis à notre Conseil (préavis 57/2017) comprenant une variation budgétaire du poste 3011.00 de CHF 97'000 compensée par une déduction du même montant réparti entre les postes 115.3011.00 (-71'000) et 115.3012.00 (-26'000). La deuxième composante est celle issue de l'acceptation de l'engagement d'un délégué économique à 80% (CHF 114'000 incluant les charges sociales (préavis 41/2017)). La dernière composante provient d'un transfert de 0,2 EPT du service des finances au Greffe municipal. Ces deux dernières composantes expliquent les variations observées de CHF 133'400 dans le groupe des comptes susmentionnés.

Compte 110.3653.02 – Participation à la TV régionale

Ce montant de CHF 240'000 trouve sa source dans la décision du Conseil de soutenir NRTV début 2016. Bien que la demande soumise par le préavis ne comporte pas de date limite, le syndic mentionne qu'un retour auprès du Conseil est prévu après 3 ans. Nul doute aussi que la votation No Billag aura aussi un impact sur le fonctionnement de NRTV en cas de oui à l'initiative dans les urnes.

115 Office juridique

Les postes liés aux salaires et traitements de l'office 3011/12/30/40/50/51.00 ont été déplacés au sein du greffe (voir ci-dessus). La raison expliquant pourquoi les autres postes comptables liés au fonctionnement de l'office juridique reste encore à clarifier par la Municipalité.

Compte 115.3186.00 - Primes ECA

Il est à préciser que le libellé du compte 115.3186.00 n'est pas correct. En fait il s'agit des primes assurances choses/responsabilité civile et non de primes ECA. Cette ligne budgétaire couvre l'entier des choses/RC de la commune et l'augmentation constatée en 2017 était due à la mise en service de nouveaux bâtiments (par ex. comme le CERV).

162 Fonds pour le développement du tourisme

Compte 162.3658.00 – Versement à NRT sur la taxe de séjour

Ce versement correspond à la 92,5% de la taxe de séjour prélevée (85% est versée automatiquement au Conseil Régional et 7,5% est une contribution volontaire à NRT). La taxe de séjour à Nyon s'élève à 3.- par nuitée pour les hôtels. Une augmentation de cette taxe, à l'image de

Montreux qui a voté récemment une taxe additionnelle à celle fixée par la région Riviera d'un montant de 3.- pour financer la rénovation de son centre de congrès, serait-elle une approche intéressante pour Nyon ? Le syndic indique que Montreux dispose de bien plus d'hôtels et donc l'effet de levier est plus important qu'à Nyon. Il précise néanmoins qu'un effort est fait auprès des loueurs d'appartements par les plateformes de type Airbnb afin qu'un versement de la taxe de séjour soit effectué sur base volontaire en attendant qu'un cadre légal plus contraignant soit mis en place par le Canton après la décision récente du Grand Conseil en la matière.

130 Service du personnel

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 1'959'100 | +7.4% | -7.5% | 1'824'900 | 2'118'948 | 2'042'518 | 2'096'158 |

Comptes 130.3011.03, 3030.04, 3040.04, 3050.04, 3051.04 – Démarche d'économie

Ces lignes budgétaires représentent les économies réalisées lors de vacances de postes au sein des services. Ainsi, dans les faits, cette non-dépense est corrigée par ces lignes budgétaires qui la reportent en recettes compensatoires. Cette décision fait suite au refus du budget 2012 par le Conseil et la recherche de solutions « faciles » pour faire baisser le déficit général.

Cela étant, le chiffre articulé de CHF 300'000.- avait été articulé de manière aléatoire, sans qu'il ne corresponde à une réalité établie. Pour cette année, le service RRH propose d'abaisser ce montant à CHF 200'000.- car, d'une part, il apparaît déjà plus conforme à la réalité et, d'autre part, le Service encourage à ne pas laisser les postes vacants trop longtemps par risque d'effets ricochets de surcharge sur les autres collaborateurs et de détérioration des conditions de travail. Cette somme de CHF 200'000.-, bien que représentant à peine 0,4 % du compte (30) de l'administration communale, devrait être affiné selon la COFIN en procédant à une analyse statistique des vacances à la ville, sur plusieurs années.

Compte 130.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire

Si cette ligne budgétaire s'inscrit dans la ligne du budget 2017, la différence par rapport aux comptes 2016 s'explique par la pérennisation de deux postes d'auxiliaires qui travaillaient au sein des RRH depuis des années. La COFIN l'avait souligné dans son rapport sur le budget 2017 et le Service a informé la COFIN qu'une directive était en préparation pour ne plus permettre l'engagement d'auxiliaire en CDI. Cette directive devrait aussi préciser que lors d'une éventuelle pérennisation, il était alors obligatoire de faire une mise au concours, même s'il y est spécifié que la préférence sera donnée à une candidature interne.

Compte 130.3051.00 – Primes assurance perte de gains

Pour rappel, il a été décidé pour le budget 2017 de ventiler les primes d'assurance sur l'ensemble des services de l'administration (PNR gère ses RH maintenant).

L'augmentation totale des primes pour 2018 sur l'ensemble des services est budgétée à + CHF 44'600.- ; + 6,5%. (2017 : CHF 651'000 ; 2018 : CHF 695'600).

Le Service va lancer un appel d'offre pour essayer d'obtenir une couverture moins onéreuse pour son assurance accident et celle de perte de gains. Les efforts mis en place en matière de *care management* et de santé des travailleurs devrait permettre d'obtenir des réductions de primes en raison de la gestion préventive du personnel. La sinistralité générale dans l'administration communale est considérée comme relativement modeste.

Compte 130.3091.02 – Frais de formation « interservice »

Ces frais de formation sont défendus avec vigueur par le Service. En plus de la dimension pédagogique évidente et d'une amélioration de l'efficacité du personnel communal, ces formations ont un double impact positif. Premièrement, en renforçant le pouvoir de plasticité neuronale (capacité d'apprentissage), cela rend l'ensemble de l'administration communale plus agile et ouverte aux changements. Une telle démarche permet la mise en place de nouvelles pratiques de management à même d'améliorer l'efficacité des processus et des tâches. Deuxièmement, ce type de formation permet aussi une approche plus transversale entre les services en établissant des liens entre les différents collaborateurs et facilitant ainsi un sentiment d'appartenance à l'organisation. La motivation en est renforcée et cela a un impact positif pour l'ensemble de

l'administration. Contrairement à 2016 où seuls CHF 196'746.- sur les CHF 300'000.- avaient été utilisés, en 2017, le budget alloué à la formation devrait être presque entièrement consommé et 2018 devrait suivre cette tendance. Cette somme représente environ CHF 880.- par collaborateur par année.

Compte 130.3093.00 – Frais sanitaires pour personnel

Le projet de santé au travail a été retardé en raison de la vacance de poste à la tête des RRH. L'engagement du nouveau chef de Service durant l'été 2017 a permis d'entamer ce chantier très important pour l'administration communale. L'année 2018 devrait permettre la mise en place de mesures.

Commentaire de la COFIN – De nombreux chantiers en vue

L'engagement du nouveau chef de Service RRH va permettre de faire avancer de nombreux projets au sein de la gestion des ressources humaines :

- une clarification des processus, par le biais d'une directive, sur les contrats en auxiliaires et leur passage en fixe va être établie ;
- la mise en place des mesures en faveur de la santé au travail, pour limiter les risques de sinistralité et améliorer les conditions de travail des collaborateurs de l'administration ;
- la négociation d'un nouveau contrat d'assurance perte de gains et d'assurance accident qui mette en avant le *care management* mis en place ;
- un renforcement des mesures de formation, avec un ciblage vers une plus grande agilité de l'administration et une amélioration des dynamiques d'équipes ;
- acquisition et mise en place d'un nouveau système de gestion du temps (l'ancien étant devenu obsolète) ;
- mise en place d'un *benchmark* avec les autres villes du canton pour évaluer la politique en matière de gestion du personnel Nyon à l'aune d'autres pratiques des collectivités semblables ;
- avancer sur le chantier de la révision du statut du personnel qui constituera un grand défi pour les années à venir.

La COFIN encourage la Municipalité et le Service dans l'ensemble de ces démarches.

15 Affaires culturelles et de loisirs

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 6'528'120 | 2.1% | 5.9% | 6'395'920 | 6'214'060 | 6'170'915 | 5'925'384 |

Le tableau ci-dessus reprend le total des chapitres 150 à 158.

150 Musées, affaires cultures « adm »

Compte 150.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire

La différence avec les comptes 2016 s'explique que cette année-là, la chargée de communication du service était en congé maternité.

Compte 150.3185.00 – Honoraires et frais d'études

Le projet « Passerelle culturelle », piloté par l'école spécialisée de « La Passerelle » au sein de l'institution de Lavigny, propose des placements de jeunes ayant eu des difficultés d'apprentissage afin de pouvoir se frotter au monde du travail. En 2016, un jeune avait été placé au Service de la culture, et des recettes compensant cet accueil sont à retrouver au compte 150.4390.00.

153 Activités culturelles, loisirs

Compte 153.3653.00 – Subvention activités locales

L'augmentation de CHF 4'800.- de la subvention à l'association EEEEEH ! correspond à la nouvelle politique de la commune qui consiste à ne pas accorder de gratuité pour la mise à disposition de locaux. Ainsi, l'augmentation de la subvention à hauteur de la charge des loyers permet une plus grande clarté sur le coût réel pour la collectivité. Dans le cadre de l'association EEEEEH !, il s'agit de la reprise de l'espace de la Grenette, compensée donc par une augmentation équivalente de la recette sur le compte 350.4390.00

Compte 153.3653.09 – Subvention LEM (Loi sur les écoles de musique)

Même remarque que ci-dessus, il s'agit d'une augmentation de la subvention de CHF 60'000.- en faveur de l'Ecole de Musique de Nyon pour le loyer de leur nouveau local à l'école du Couchant. La recette de compensation se trouve sur le compte 355.4231.73.

Commentaire de la COFIN : Subvention Association Usine à Gaz

La COFIN demande à la Municipalité de bien vouloir procéder de la même manière avec l'Association Usine à Gaz que pour l'association EEEEH ! et l'Ecole de Musique de Nyon s'agissant de faire payer les loyers aux locataires des lieux communaux, en compensant cette charge nouvelle par une augmentation des recettes pour un même montant. Dans le cadre des discussions en cours sur l'avenir de l'Usine à gaz, en particulier l'ouverture de sa deuxième salle, la COFIN demande à la Municipalité de reporter les coûts de la location sur les locataires, avec l'augmentation de la subvention subséquente.

154 Château de Nyon

Compte 154.3101.00 – Publications

La baisse du montant alloué pour les publications dans les postes relatifs au Château de Nyon (- CHF 9'500.- par rapport au budget 2017) s'explique par le fait les publications relatives à l'exposition Falconnier sont incluses dans le préavis (74/2017) soumis à l'approbation de notre Conseil pour cette exposition.

157 Musées - ressources transversales

Pour rappel, les comptes 157.xxxx.xx permettent d'optimiser la gestion des musées en allouant des ressources conjointement aux trois musées et en les répartissant en fonction des besoins, comme c'est par exemple le cas s'agissant du personnel auxiliaire.

17 Sports

En préambule, la COFIN prenait note dans le cadre du budget 2017 que les salaires des collaborateurs des différents sites sportifs nyonnais ont été comptabilisés dans le seul chapitre 170 – Service des sports. Cette pratique, uniforme sur le budget 2018, était justifiée par le fait que certains collaborateurs sont actifs sur plusieurs sites. Le tableau ci-dessous présente le total des sous-chapitres.

| Chapitres | B 2018 CHF | Variation s/B 2017 | Variation s/C 2016 | B 2017 CHF | C 2016 CHF | C 2015 CHF |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| 170 | 3'993'400 | 46.6% | 97.0% | 2'723'722 | 2'027'368 | 1'968'647 |
| 171 | 386'600 | 11.5% | -29.0% | 346'600 | 544'327 | 481'665 |
| 172 | - | - | - | - | (8'857) | (7'628) |
| 173 | 64'450 | -2.7% | 7.7% | 66'250 | 59'828 | 70'052 |
| 174 | 159'450 | -3.7% | -66.7% | 165'550 | 478'879 | 618'161 |
| 175 | 41'800 | 8.0% | 33.0% | 38'700 | 31'421 | 40'996 |
| 176 | 36'900 | - | - | - | - | - |
| 177 | 116'500 | - | - | - | - | - |
| 170 &ss | 4'799'100 | 43.7% | 53.2% | 3'340'822 | 3'132'965 | 3'171'893 |

170 Service des sports

Compte 170.3011, 3030, 3040, 3050, 3051.00 – Traitements et charges liées

Ces six lignes budgétaires enregistrent une augmentation totale de CHF 1'251'328.- en 2018. Les raisons de cette augmentation sont multiples :

- L'engagement de 7 employés de bains (5 dès 15 février 2018 et 2 dès 1^{er} mars 2018) ;
- L'engagement d'1 chef d'équipe et de 3 autres employés Sports à Cossy dès le 1^{er} août 2018 ;
- Le transfert de 3,1 EPT depuis l'Unité de Maintenance auquel est rajouté 0,1 EPT dans le respect de l'enveloppe financière (cf. page 7 du rapport) ;
- Le passage sur 12 mois d'1 EPT en lien avec l'école du Couchant ;
- Les annuités statutaires.

Par ailleurs, une « scorie » historique entre les comptes xxxx.00 (en lien avec les tâches de conciergerie) et les comptes xxxx.01 (en lien avec les tâches administratives) a été corrigée sur le plan comptable. Ainsi les lignes xxxx.01 ont fusionné dans les comptes xxxx.00.

Amendement

Un amendement correctif technique sera déposé au Conseil sur ces lignes de comptes pour une réduction totale de CHF 97'300.-. Le budget pour l'engagement des 7 employés de bains pour la piscine de Cossy était prévu sur une base de 12 mois, alors que leur rentrée en fonction sera échelonnée entre le 15 février et le 1^{er} mars. C'est ainsi une non-dépense qui va pouvoir être corrigée.

Compte 170.3653.02 – Sport pour tous

L'augmentation de CHF 24'000.- est liée à l'organisation d'un camp de sport supplémentaire (passant ainsi de 2 à 3), mais est compensée par une hausse des recettes dans les compte 170.4390.00 « Recettes Divers ».

170 Piscine de Colovray

Compte 171.3141.00 – Entretien des bâtiments

L'augmentation prévue à cette ligne budgétaire est en lien avec la réfection planifiée du toit bâché qui doit être remplacé.

174 Centre sportif le Rocher

Le 174 enregistre une légère baisse de ses charges (CHF 6'100) qui est principalement liée à une baisse du budget 2018 sur le compte 174.3114.00 « Achats machines, matériel d'exploitation » lié à la cyclicité des besoins d'achats pour la piscine. Une partie du budget 2018 sera notamment utilisé pour l'acquisition d'un nouvel aspirateur.

176 Centre sportif du Cossy

La finalisation des travaux du centre sportif du Cossy en 2018 permettront l'ouverture de ce complexe sur quatre mois sur l'exercice budgétaire 2018. Les charges relatives à ce centre sont proportionnellement relatives à celles figurant dans le préavis 213/2015.

177 Piscine du Cossy

Tout comme au chapitre 176, la finalisation des travaux de la piscine du Cossy en 2018 permettront son ouverture sur dix mois. Les charges relatives à ce centre sont proportionnellement relatives à celles figurant dans le préavis 213/2015.

19 Office informatique

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 1'637'155 | 5.0% | 16.7% | 1'558'590 | 1'402'340 | 1'261'874 | 1'114'734 |

190 Office informatique

Compte 190.3117.00 – Achats matériel et logiciel informatique

Ce montant est budgété en fonction des demandes que peuvent avoir les autres services et le Service tient une liste très précise de ces achats. Les fluctuations tiennent comptes des demandes. A noter qu'une certaine somme est réservée aux situations d'urgence.

Tous les achats sont centralisés auprès du Partenariat d'Achat Informatique Romand (PAIR) utilisé par de très nombreuses collectivités publiques communales et cantonales et permet des réductions d'échelle.

Compte 190.3156.00 – Entretien matériel et logiciel spécialisé

La mise à jour de la centrale téléphonique concerne en réalité le logicielle, et non le *hardware* qui a été changé il y a peu.

Compte 190.4521.02 – Prestation informatique à Police Nyon Région

Cette hausse est due à la facturation de 5 PC supplémentaires. A noter que le prix par poste compte également le travail en ressource humaine pour la gestion du réseau, les commandes, etc. ainsi que les licences d'utilisation, en particulier du logiciel ProConcept.

Compte 190.4909.01 – Imputations internes prestations S.I.

En 2017, un revenu de CHF 312'500 était budgété, alors qu'en 2018 il s'élève à CHF 245'000. Les Services Industriels (SIN) ont expliqué à la COFIN que le montant de 2017 était « exceptionnel » et qu'il n'était pas reconduit.

Commentaire de la COFIN – Des licences qui coûtent cher

Les frais informatiques sont conséquents pour une administration. La COFIN encourage la Municipalité à effectuer des économies sur le matériel informatique, notamment en s'orientant le plus possible vers des solutions LINUX et open source, de même que du matériel informatique que l'on peut plus facilement réparer. Par ailleurs, la COFIN souligne le potentiel d'économie en procédant à une lecture fine des besoins en logiciels en fonction du profil d'utilisateur.

191 SITNyon

Comptes 191.3117.00 – Achat matériel informatique

Cette hausse est due à la participation à un projet de développement avec la ville de Morges qui permettra potentiellement d'informatiser certaines prestations de l'administration (comme par exemple les emplacements pour les places au marché). Le moment venu, un préavis sera déposé.

Chapitre 2 - Finances

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|--------------|-----------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| (88'619'695) | 5.9% | 11.4% | (83'691'744) | (79'522'196) | (76'997'636) | (73'006'569) |

200 Bourse et Comptabilité

Compte 200.3185.00 – Honoraires et frais d'étude

La raison de cette augmentation vient du projet de mise en place du contrôle interne (mandat donnée à une entreprise privée). Cette augmentation est compensée au sein du (31) du Service, en particulier par la baisse des honoraires fiduciaire (200.3185.01).

Compte 200.3199.00 – Frais divers

Ce compte est utilisé pour corriger les erreurs de comptabilités effectuées des autres années. Ce montant prudentiel de CHF 11'000.- en cas de besoin (impossibilité de prévoir les erreurs à l'avance) et concerne l'entier du budget.

Compte 200.4390.00 – Recettes diverses

L'écart entre le budget 2018 et les comptes 2016 est dû au fait qu'en 2016, nous avons reçu un montant de CHF 15'000.- par Crédit Suisse en raison des taux d'intérêts négatifs sur le loyer de l'argent. Ceci ne devrait pas se produire en 2018. A noter que cette ligne enregistre également le revenu que la SAPAN verse à la commune en raison de la prestation qu'elle effectue en matière de comptabilité pour cet organisme.

Compte 200.4909.01 – Imputation internes RH

Baisse due au fait qu'il n'y a plus d'imputation interne liée au poste de l'économiste qui travaillait à temps partagé entre le SAG et FIN et qui a été totalement transféré au SAG suite à son départ.

Compte 200.4909.02 – Imputation internes S.I.

Cette ligne reflète une imputation automatique de 30 % des charges nettes de FIN aux SIN.

210 Impôts

Compte 210.3191.01 – Remboursement impôt activité dirigeante

Il n'y a plus d'activité dirigeante, cette disposition a été supprimée par le canton. Il s'agissait d'une facturation pour les cadres dirigeants d'une entreprise qui vivaient sur une autre commune que leur lieu de travail.

Compte 210.4001.00 – Impôt sur le revenu

Calculé sur la base d'une projection faite sur l'arrêté d'imposition à la fin août 2017. Selon cette projection (préavis 58/2017), une augmentation de 5% a été appliquée par rapport au budget 2017. A noter que cette projection est plus optimiste que celle du Canton.

Compte 210.4004.01 – Rétrocession impôt frontalier

Passage du système des acomptes aux décomptes effectifs.

Compte 210.4050.00 – Impôt successions et donations

Sur la base des rentrées observées en 2017, cette ligne est probablement sous-estimée.

Compte 210.4221.00 – Intérêts moratoires

Calculé sur la base de la moyenne des trois années précédentes.

Compte 210.4411.00 – Impôts sur les gains immobiliers.

Calculée sur la base de la moyenne des cinq années précédentes.

222 Rendements titres et créances

Compte 222.4221.03 – Intérêt prêt société coopérative de Gais Logis

Il y avait une erreur dans le budget 2017, la somme aurait dû être de CHF 7'500.- et non de CHF 12'500.-. Chaque année, la coopérative rembourse en effet son prêt à raison de CHF 2'500.- de moins afin d'arriver à un remboursement total à fin 2020.

Compte 222.4222.00 – Revenus du patrimoine financier

La baisse de CHF 80'000.- correspond à la baisse des rendements des titres attendus pour 2018.

Compte 222.4909.01 – Imputation interne école secondaire de Nyon-Marens

L'augmentation de cette imputation est à trouver en raison des intérêts liés aux travaux de rénovation qui ont eu lieu à Nyon-Marens (343.3905.00). Le taux moyen appliqué pour ce genre d'opération est de 1,6%.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 9'696'184 | 5.1% | 19.6% | 9'222'706 | 8'109'996 | 7'901'381 | 8'227'007 |

Cette année encore, les dépenses du chapitre 3 – Domaines et Bâtiments augmentent significativement, de plus de 5% par rapport au budget 2017 et près de 20% par rapport aux comptes 2016. Comme annoncé par la COFIN lors de ses rapports précédents, les finances communales commencent à ressentir les effets des investissements massifs consentis par nos autorités, notamment en ce qui concerne les bâtiments scolaires.

Le détail des comptes évoluant de manière significative entre 2018 et 2017 sont détaillés dans le tableau suivant :

| Rubriques | 2018 (Budget) | 2017 (Budget) | Evolution B 2018 vs B 2017 | 2016 (Comptes) | Evolution B 2018 vs C 2016 | Commentaires |
|--|------------------|------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|---|
| 341 - Bâtiments scolaires primaires | 596 100 | 388 300 | 207 800 | 401 929 | 194 171 | Plusieurs projets de rénovations aux Tattes d'Oies et Gai-Logis pour CHF 421'000.- (+ CHF 187'000 par rapport au budget 2017). |
| 343 - Bâtiments scolaires Nyon-Marens | 1 520 530 | 1 380 365 | 140 165 | 1 263 763 | 256 767 | Travaux pour la sécurité de la toiture de la salle de gym de l'école et révision totale des fenêtres au théâtre pour CHF 340'000.- (+ CHF 105'000 par rapport au budget 2017). |
| 345 - Bâtiment scolaire Cossy | 81 850 | - | 81 850 | - | 81 850 | Achat de matériel d'exploitation et d'entretien de l'école, selon préavis 213. |
| 351 - Service Architecture et bâtiments | 2 009 500 | 1 953 500 | 56 000 | 1 850 033 | 159 467 | Hausse des coûts salariaux dus aux annuités et à une augmentation de 0.1 EPT selon préavis 213 du Cossy, ainsi que pour des honoraires pour des études préliminaires provenant d'autres services, et d'autres répondant à l'évolution des exigences de l'ECA notamment. |
| 355 - Bâtiments patrimoine financier | -1 036 540 | -822 400 | -214 140 | -1 035 203 | -1 337 | Plusieurs locations supplémentaires telles que pour Plastitec à Champs-Colin, l'école de Musique du Couchant. |
| 358 - Gestion des énergies des bâtiments communaux | 1 949 600 | 1 704 200 | 245 400 | 1 190 222 | 759 378 | Augmentation des coûts d'énergie (+ CHF 74'000 par rapport au budget 2017) et des coûts de chauffage du Cossy (+CHF 170'000 par rapport au budget 2017). |
| Autres | 4 575 144 | 4 618 741 | -43 597 | 4 439 252 | 135 892 | |
| Total | 9 696 184 | 9 222 706 | 473 478 | 8 109 996 | 1 586 188 | |

La COFIN constate que le budget 2018 du chapitre 3 reflète l'augmentation importante des frais des bâtiments propriété de la commune de Nyon. Si notre commune devait investir dans les bâtiments à vocation de service public pour s'adapter à l'augmentation de la population, le coût de cette évolution est significatif. Comme proposé plus haut dans les prises de position de la COFIN, la Municipalité devrait rechercher des moyens d'optimiser la valorisation de ses bâtiments, notamment faisant partie du patrimoine financier. La COFIN constate que cette dynamique est en bonne voie, car le budget 2018 prévoit des recettes supplémentaires dans ce compte, pour un effet net d'environ CHF 214'000.-.

Comme chaque année, la COFIN analyse de manière transversale les dépenses pour l'entretien des bâtiments prévus au budget par le biais des comptes 3141.

| Rubriques | 2018 (Budget) | 2017 (Budget) | Evolution B 2018 vs B 2017 | 2016 (Comptes) | Evolution B 2018 vs C 2016 | Commentaires |
|---|------------------|------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|---|
| Entretien planifié | 1 179 000 | 699 300 | 479 700 | 396 082 | 782 918 | Cette rubrique est en forte augmentation, pour deux raisons principales: 1. Augmentation du champs d'action par l'ouverture du Couchant en 2017 et du Cossy en 2018; 2. Volonté du service et de la Municipalité de prévoir au mieux les besoins en entretien des bâtiments, notamment afin d'inverser la tendance de constater plus de réparations que d'entretien planifié sur une année. |
| Réparations | 699 500 | 927 000 | -227 500 | 1 090 697 | -391 197 | Afin de privilégier l'entretien planifié, le budget des réparations a été revu à la baisse. |
| Entretiens périodiques et divers gérés par la régie Burnier ou d'autres services de la ville. | 1 306 900 | 1 300 800 | 6 100 | 1 066 858 | 240 042 | |
| Total Entretien des bâtiments (comptes 3141) | 3 185 400 | 2 927 100 | 258 300 | 2 553 637 | 631 763 | |

Ce tableau démontre encore une fois les ressources significatives mises en place par la Municipalité pour l'entretien des bâtiments. En effet, l'augmentation est de près de CHF 400'000.- entre 2016 et 2017, puis de plus de CHF 250'000.- entre 2017 et 2018. Cette tendance devrait continuer après la construction de nouveaux bâtiments tels que le futur Hôtel de Police, l'Usine à Gaz ou encore le Musée du Léman. La COFIN comprend le besoin d'entretenir les bâtiments communaux de manière à assurer un âge apparent satisfaisant les critères de l'évaluation de l'état des bâtiments selon les critères EPIQ-R. Néanmoins, elle ne peut que constater que le coût de cet entretien augmente de manière significative ces dernières années et se remet à ses recommandations exprimées en début de rapport pour endiguer cette évolution.

La COFIN s'est aussi posé la question si les ressources internes au Service A&B allaient pouvoir exécuter ce plan d'entretien ambitieux. Il a été répondu qu'une certaine répartition des tâches allait avoir lieu au sein du Service afin d'allouer des ressources occupées à des grands projets vers le suivi des entretiens de bâtiments. A noter que le 0,1 EPT acquis par A&B a été prévu pour le suivi des chantiers et non pas pour des projets d'entretien de bâtiments.

En conclusion, la problématique de l'entretien des bâtiments est et restera certainement un sujet de préoccupation de la COFIN, balancée entre le besoin d'assurer un parc immobilier sain dans un cadre budgétaire de plus en plus restreint.

320 Forêts

Compte 320.3188.00 – Frais de débardage

Directement en lien avec les commandes de bois qui sont très fluctuantes.

Compte 320.4356.02 – Travaux pour la commune de St-Cergue

Les revenus, par contrat, avec la ville de St-Cergue se divisent en deux parties : 2/3 sont destinés à titre de financement du garde forestier, 1/3 pour les travaux de bûcheronnage effectué par la ville pour son compte.

340 Maintenance

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 4'015'350 | -0.6% | 8.8% | 4'041'150 | 3'689'719 | 3'433'316 | 3'503'474 |

Compte 340.3011.00 – Traitements

Ce compte, en léger recul de CHF 42'500 par rapport à 2017, enregistre les mouvements suivants en termes de postes : - 3,1 EPT qui vont au 170.3011.00 (Sport), + 4 EPT pour entretien de Cossy. La différence en francs s'explique par l'économie réalisée par des nouveaux engagements en comparaison avec les anciens salaires lors du renouvellement de 2 postes.

Compte 340.3189.00 – Surveillance des bâtiments

Tous les frais de surveillance du chapitre 340 ont été regroupés sous cette ligne de compte.

Compte 340.4521.00 – Refacturation entretien des locaux

Il s'agit de d'une refacturation interne.

341 Bâtiments scolaires primaires

Compte 341.3141.00 – Entretien des bâtiments

La forte hausse (79,9%) relative à cette rubrique provient essentiellement de la planification de travaux rafraîchissement (stores, murs, revêtements de sols) pour l'école des Tattes d'Oie ainsi que le remplacement de la centrale de commande des stores et des garde-corps prévu pour l'école Gai-Logis.

342 Bâtiments scolaires secondaires Nyon-Marens

Compte 341.3151.00 – Entretien des bâtiments

Les CHF 105'000 prévus pour Nyon-Marens concerne la mise en conformité de la sécurité de la toiture ainsi que la révision totale des fenêtres.

358 Gestion énergétique des bâtiments communaux

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 1'949'600 | 14.40% | 63.8% | 1'704'200 | 1'190'222 | 1'615'600 | 1'638'548 |

Comme expliqué plus haut, les nouveaux bâtiments du Couchant et du Cossy vont engendrer plus de dépenses d'énergie et de chauffage, respectivement CHF 74'000.- de plus que le budget 2017 en ce qui concerne les coûts d'énergie et CHF 170'000.- en ce qui concerne les frais de chauffage. Au total, ce sont près de CHF 2 millions de francs que la commune prévoit de dépenser en énergie pour les bâtiments communaux, près de CHF 250'000 comparé au budget 2017.

La taxe fédérale sur le CO2 passera de 84 à 96 francs par tonne de CO2 au 1er janvier 2018. Cela correspondra, sur le prix global du combustible (gaz et mazout), à une augmentation d'environ 3-4%. Cette augmentation n'a pas été budgétée en tant que telle, mais est intégrée dans la marge prévue pour les prix des combustibles, par nature fortement variables et imprévisibles.

En première approximation, on peut estimer que la commune versera CHF 170'000.- au titre de cette taxe en 2018, soit 20'000.- de plus qu'en 2017 (sur un budget annuel total de chauffage de CHF 1'000'000.-)

Chapitre 4 – Travaux et Environnement

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 10'922'624 | 5.3% | 12.6% | 10'372'523 | 9'700'470 | 9'429'149 | 8'332'400 |

Le Service TEM gagnera au total un 0,1 EPT en 2018 pour un nouveau total de 53,70 EPT. En effet, le Service a engagé un ingénieur transport et environnement équivalent à 0,8 EPT contre une baisse de taux d'activité de 0,7 EPT ailleurs dans le service. Cela étant, l'enveloppe budgétaire du personnel a été respectée.

Ce nouveau poste d'ingénieur (0,8 EPT) a été réparti entre les comptes 410.3011 (Environnement) à hauteur de 0,4 EPT et 615.3011 (Mobilité) également à hauteur de 0,4 EPT.

La réduction des 0,7 EPT à l'interne a été opérée sur les comptes suivants : - 0,2 sur 410.3011 (Environnement), - 0,2 sur 430.3011 (Réseau routier), - 0,1 sur 452.3011 (Déchets urbains), - 0,1 sur 460.3011 (Réseaux d'égouts et épuration) ainsi que - 0,1 sur 615.3011 (Mobilité).

410 Environnement

Comptes 410.3147.00 – Travaux

Des travaux sont prévus pour le suivi hydrogéologique de l'ancienne décharge Molard-Pareillet. Conformément à ce qui avait été annoncé dans le préavis (47/2017), cet engagement devrait continuer pendant encore 5 ans.

42 Service de l'Urbanisme

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2016 | s/C 2015 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 1'804'800 | 4.8% | 13.1% | 1'722'900 | 1'595'573 | 1'389'210 | 1'291'466 |

Compte 42.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire

Il s'agit de l'engagement d'un stagiaire rémunéré à hauteur de CHF 2000.- par mois qui, bien que budgété, n'a pas eu lieu en 2017. Des auditions ont déjà été effectuées pour l'année prochaine, et l'engagement devrait pouvoir débuter dès janvier 2018, à condition que le Conseil valide cette ligne budgétaire.

Compte 42.3185.01 – Commission urbanisme et salubrité

Les CHF 15'000.- qui figurent sur ce compte ont déjà été budgétés en 2016 et en 2017. Ils n'ont toujours pas été dépensés. Il s'agit de la réorganisation de la Commission urbanisme et salubrité, la Municipalité désire la modifier en faisant appel également à des professionnels. Cette réorganisation est promise en 2018. Affaire à suivre.

Compte 42.3185.02 – Honoraires, frais d'études

L'augmentation de CHF 40'000.- à cette ligne est la reprise par URB de la mise en œuvre de l'aménagement des espaces publics, dont la responsabilité était diffuse jusqu'alors auprès de plusieurs services. Il s'agit d'un montant global qui sera découpé en nombreuses petites études pour la préparation des préavis et projets à venir. A noter que la demande du service, initialement prévue à CHF 60'000.- a été ramenée à CHF 40'000.- afin de limiter l'impact sur le déficit du présent budget.

Compte 42.3185.03 – Contrôle énergétique des permis de construire

Cette tâche, qui sera de plus en plus exécutée lors de l'établissement des permis de construire, sera sous traitée, le service n'ayant pas les ressources pour l'effectuer.

Compte 42.3526.00 – Participation financière études régionales

En 2016, le Conseil régional n'avait rien facturé, et en 2017, pour le moment, c'est pareil. Il n'est pas impossible toutefois qu'une facture arrive en fin d'année, en guise de cadeau de Noël. On peut se demander s'il ne serait pas judicieux de soit supprimer cette ligne et la regrouper sous le 420.3185, ou alors d'y inscrire le seul montant de CHF 1'000.- et revenir avec des crédits supplémentaires si nécessaire.

Compte 42.3819.00 – Fond de réserve

Il s'agit des taxes compensatoires CHF 3'600'000.- et de stationnement CHF 30'000.-, en lien avec Petite Prairie 3.

Ces taxes sont versées au moment de l'obtention du permis de construire et permettront de financer les équipements nécessaires à la réalisation de cette partie du plan de quartier.

Compte 42.4309.00 – Contribution compensatoire de stationnement

Le calcul de ces taxes est le résultat d'une prise en considération des besoins en places, de la mobilité, du constat qu'elles manquent sur le domaine privé et qu'elles sont facturées en compensation de leur usage sur le domaine public.

Compte 42.4319.00 – Contribution financement infrastructures

Il s'agit des encaissements des taxes compensatoires, principalement pour Petite Prairie 3. Le montant est directement versé au fond de réserve.

Commentaire de la COFIN – Report de projets à l'Urbanisme

Le budget de l'urbanisme manifeste plusieurs reconductions de projets, sans que ces derniers aient pu prendre place en 2017. On citera en premier lieu l'engagement d'un stagiaire et la commission consultative, et d'une ampleur moindre les contrôles énergétiques pour l'obtention des permis de construire. La COFIN demande à ce que ne soient inscrits dans les budgets que les projets à même d'être réalisés sur l'année à venir.

Pour les crédits d'étude en lien avec les aménagements des espaces publics, la COFIN prend note qu'il s'agira d'une multitude de petites études en lien avec la préparation de préavis. Cela étant, ce regroupement sous un seul service n'a pas entraîné de réductions des budgets dans les autres services qui s'occupait également de cet aspect-là, car, selon la Municipalité, il n'a pas été possible d'identifier les postes budgétaires ou les montants à l'interne de ces services. La COFIN est surprise de cette affirmation.

S'agissant des études régionales, si aucune facture ne devait parvenir au service en 2018, il faudrait alors modifier le montant alloué ou le compte de référence.

43 Réseau routier

Comptes 43.3141.00 – Entretien des bâtiments de la Voirie

Le coût de remplacement pour le container WC à Rive est de CHF 13'800.-

Comptes 43.3142.00 – Réseau routier et aménagements

Légère diminution (planifiée) de l'entretien d'exploitation.

Comptes 43.3312.00 – Amortissements

En 2018, première année pour les amortissements du bâtiment CERV à hauteur de CHF 127'666.-. Cet amortissement est partagé à raison de 1/3 entre les trois utilisateurs (réseau routier 43.3312.00 ; déchets de voirie 451.3312.00 ; déchets urbains 452.3312.00).

44 Parcs, promenades et cimetières

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 3'255'100 | 0.7% | 2.3% | 3'277'163 | 3'181'880 | 2'964'668 | 2'760'042 |

440 Espaces Verts

Compte 440.3170 – Frais d'exposition

Cette grande fête publique des apprentis horticulteurs aura lieu le 6 juillet 2017. La participation aux floralies et autres, comprise dans ce compte, a tendance à reculer.

441 Cimetière

Compte 441.4272.00 – Concession au cimetière

Cette ligne intègre également la vente de fleurs depuis la reprise par le Service de la gestion du lieu. La COFIN suggère de faire une ligne séparée des concessions pour plus de clarté.

451 Déchets de voirie

Comptes 451.3312.00 – Amortissements

En 2018, première année pour les amortissements du bâtiment CERV à hauteur de CHF 127'666.-. Cet amortissement est partagé à raison de 1/3 entre les trois utilisateurs (réseau routier 43.3312.00 ; déchets de voirie 451.3312.00 ; déchets urbains 452.3312.00).

451 Déchets urbains

Comptes 451.3145.02 – Déchetterie

Mise en place d'un système de vidéo-surveillance à la déchetterie afin de décourager diverses incivilités et déprédations. Cette caméra ne sera opérationnelle qu'en dehors des heures d'ouverture.

Comptes 451.3195.00 – TVA préalable non récupérable

Le système de traitement des déchets urbains fonctionne au plan comptable selon le principe d'un compte fermé. En effet, en raison de la législation en vigueur, l'élimination des déchets urbains doit être financée par la taxe forfaitaire, ainsi que la taxe au sac à hauteur de minimum 40 %, selon le principe de causalité (pollueur-payeur). Un fonds de réserve permet de lisser le résultat d'une année à l'autre en enregistrant les excédents ou les manques de recettes. Toutefois ce fond étant insuffisant, au moment du budget, pour permettre d'atteindre l'objectif du compte fermé, la TVA n'est pas entièrement récupérable. S'agissant de la non-légalité du dispositif nyonnais en la matière, le rapport de la COFIN sur le budget 2017 en fait largement mention à sa page 9 ainsi que dans son annexe 3. D'après TEM, des mesures devraient être prises dès l'année prochaine. A noter aussi que TEM est engagé dans une bataille légale sur ce point et espère une jurisprudence clémente, voire une modification l'article 30a de la loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD ; RSV 814.11).

Comptes 451.3312.00 – Amortissements

En 2018, première année pour les amortissements du bâtiment CERV à hauteur de CHF 127'666.-. Cet amortissement est partagé à raison de 1/3 entre les trois utilisateurs (réseau routier 43.3312.00 ; déchets de voirie 451.3312.00 ; déchets urbains 452.3312.00).

460 Réseaux d'égouts et épuration

Comptes 460.3190.00 – Taxe sur les micropolluants

Cette taxe sera perçue jusqu'à la mise en service de la nouvelle STEP qui doit filtrer les micropolluants.

Comptes 460.3811.00 – Attribution à fond de réserve égouts et épuration

Comme celui-ci est un compte fermé cette ligne évolue en fonction du résultat des autres comptes et sert de compte d'égalisation. Il est également en lien avec les taxes de raccordement.

470 Port

Comptes 470.3651.00 – Subvention SISL

Tout comme Rolle et Gland, Nyon participera à une réparation importante sur le bateau de sauvetage.

Chapitre 5, Instruction publique et cultes

| B 2017 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|----------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 817'727 | -2.6% | 117.7% | 839'250 | 375'596 | 276'568 | 517'716 |

S'agissant des coûts en lien avec les différentes écoles, il faut relever que la bascule HARMOS, ainsi que les différents aménagements, travaux et constructions d'écoles, avec des classes qui passent d'un établissement à l'autre se manifestent par un nombre de mouvements relativement importants dans les comptes. Les directeurs d'école et le SELOC travaillent ensemble pour lisser au maximum ces effets transitoires.

510 Classes enfantines et primaires

Compte 510.3012.00 – Traitements (personnel occasionnel)

(+23%) sur budget 2017 et (+70%) sur comptes 2016.

Augmentation due à la réorganisation des établissements scolaires, la direction du "primaire" reprenant les charges et la gestion des devoirs surveillés ainsi que le contrôle du restaurant scolaire, dévolues précédemment à l'école du Rocher.

Compte 510.3512.00 – Participation du canton aux tâches communales

Il s'agit en fait de tâches d'organisation des transports scolaires, de participation aux chantiers de constructions scolaires, de gestion de parking des écoles, d'établissement de documents destinés aux parents et de participation pour l'ouverture des bibliothèques hors temps scolaire, etc. Le canton facture à la ville tout le temps de travail ne relevant pas *stricto sensu* de l'accompagnement scolaire. Ce montant fluctue en fonction du volume variable de ces tâches, et également par le fait que la commune verse au Canton depuis 2016 une participation pour l'ouverture des bibliothèques hors temps scolaire.

525 Enseignement Nyon-Rocher

Compte 525.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire (devoirs surveillés)

(budget 2017 CHF 104'000, comptes 2016 CHF 44'018)

Fluctuation en relation avec le "primaire" (cf 510.3012.00 ci-dessus).

Compte 525.4522.00 – Participation des communes CHF

(budget 2017 – CHF 200'000, comptes 2016 – CHF 73'102)

Les élèves du secondaire qui étaient scolarisés à Roche-Combe sont dorénavant scolarisés à Nyon-Marens, suite à la bascule HARMOS; l'écolage, de ce fait, vient au compte 526.4522.00.

526 Enseignement secondaire Nyon-Marens

Compte 526.3171.00 – Frais de spectacles

Ce compte couvre à la fois les charges en lien avec des spectacles qui seraient réalisés au sein de l'établissement qu'une participation pour se rendre à des représentations à l'extérieur. Les directeurs valident et justifient auprès du SELOC des projets à venir dans l'année. Il est ensuite souvent de la responsabilité des enseignants d'organiser ces sorties ou une pièce, ce qui explique le différentiel entre le budget et les comptes.

Compte 526.3199.03 – Restaurant scolaire

La baisse annoncée provient du prestataire (ELDORA) qui, en raison de l'augmentation du volume de repas servis (800 à Nyon-Marens + les UAPE), a procédé à une réduction du coût par repas. Un effet de nombre en somme.

Compte 526.4522.00 – Participation des communes d'arrondissements

Il s'agit des élèves des classes de raccordement qui proviennent des 12 communes ou association de communes dont le nombre varie chaque année. Ces communes versent un écolage annuel de CHF 4'000 par élève, selon une directive cantonale.

560 Service dentaire scolaire

Compte 560.3116.00 Achat équipements, matériel

L'augmentation est en raison de l'acquisition de matériel anesthésiant et du déménagement à l'école du Couchant,

580 Cultes (paroisse réformée)

Compte 580.3030, 3040, 3050, 3051

Il s'agit, à l'instar de ce qui a été fait sur la rubrique 170 du service des sports, d'une correction comptable en lien avec une scorie historique d'une différence entre le .00 (conciergerie) et le .01 (administration). Ces comptes sont donc fusionnés pour plus de clarté.

Chapitre 6 – Police

| B 2017 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-------------------|-----------|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 14'310'331 | 4.9% | 22.0% | 13'638'955 | 11'731'357 | 9'696'005 | 8'733'952 |

600 – Service de police

Pour notre conseil, ce poste du budget se résume à 16 lignes de comptes puisque le budget détaillé de la Police Nyon Région (PNR) a été adopté par le conseil intercommunal de police. La participation nyonnaise aux charges de la PNR étant de 84,39%, reflétant ainsi le poids démographique de la ville par rapport à Prangins et Crans-près-Céligny.

En 2018, la participation de la ville de Nyon aux coûts de la PNR s'élève à CHF 8'157'860, soit une augmentation de CHF 572'718.- (+ 7%).

Les raisons de cette augmentation sont :

- Acquisition et mise en service d'un SAE (Système d'Aide à l'Engagement) ce qui représente un investissement de CHF 84'700.- et d'un coût d'exploitation annuel de CHF 161'800.- ;
- Revalorisation de la grille salariale (+ CHF 145'000.-) afin de fidéliser et accueillir des nouveaux collaborateurs. La revalorisation s'est concentrée sur les heures de nuit ;
- L'engagement d'un aspirant (+ CHF 144'000.-), ainsi que d'une secrétaire-comptable à 50% et d'une chargée des naturalisations à 50% (poste à durée déterminée). Les annuités s'ajoutent également à ces frais de personnel ;
- Les frais pour l'assurance perte de gain augmentent aussi sensiblement (+ CHF 110'000.-) en raison d'une plus grande sinistralité au sein de la police ;
- Enfin, on notera dans les frais supplémentaires le loyer des locaux de Champ-Colin (+ CHF 77'000).

A noter que la PNR a prévu une augmentation des recettes liées aux amendes et aux condamnations pénales de CHF 600'000.- pour un budget total de CHF 3,0 millions.

A ce montant, il faut encore ajouter notre participation à la réforme policière cantonale de CHF 1'776'117 (+ CHF 25'292 (+ 1,4 %)).

Commentaires COFIN – La PNR qui coûte cher

La COFIN notait dans son rapport sur le budget 2014 que « le passage à l'association intercommunale de police ne générera pas forcément de charges supplémentaires pour la ville de Nyon ». Pour 2014, le budget s'élevait alors à CHF 5'936'000.-. En 4 ans, le budget est alors passé à CHF 8'157'860.-, soit une augmentation de quelque 28 %. Bien sûr, le contingent a dû être étoffé en vue de l'obtention de l'accréditation (selon la Municipalité, celle-ci est en très bonne voie et ne devrait plus trop impacter les budgets des années prochaines, hors 2018), mais l'augmentation est tout de même conséquente. Nous ne ferions pas la même conclusion aujourd'hui !

611 Stationnement parkings payants « ouverts »

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-------------|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2018 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| (2'054'006) | + 1% | +20% | (2'033'00) | (1'711'943) | (2'037'784) | (2'119'430) |

Comptes 611.4272.09 – Taxes de stationnement Martinet

Ce compte va évoluer prochainement en raison de la construction prévue de logements à cet endroit. De plus, il n'est pas prévu d'en favoriser l'accès, car cela va à l'encontre de la politique de P+R dans la périphérie voulue par la Municipalité. Il est prévu une diminution des places de stationnement tout en conservant des places à macarons pour les riverains

Comptes 611.4272.15 – Taxes de stationnement Vuarpillière

Les dépenses pour ce parking sont effectivement de CHF 50'000.- par année (615.3185.04), réparties de la manière suivante : CHF 40'000.- pour la location de la parcelle, CHF 5'000.- pour les frais effectués par une entreprise de sécurité et CHF 5'000.- pour la gestion du Parking par une société mandatée.

Les recettes en revanche sont constituées certes par cette ligne budgétaire (615.4272.09), qui correspond aux recettes de l'horodateur, mais également des recettes sous stationnement domaine privé communal (615.4272.01) à hauteur de CHF 168'000.- selon les recettes enregistrées en 2017. Ainsi, les revenus nets pour ce parking se montent à CHF 138'000.- par année.

611 Stationnement parkings payants « couverts »

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| (131'000) | + 293,4% | +37,8% | (33'300) | (95'058) | (70'607) | (105'240) |

Comptes 611.4272.00 – Taxes de stationnements

Les hausses de tarifs et de places de stationnement au parking Bel Air à l'issue des travaux votés par le Conseil (préavis 263/2016) expliquent l'augmentation prévue.

615 Office de la mobilité

Comptes 615.3011.00 – Traitements

Ce service s'est enrichi d'un ingénieur de mobilité en temps partagé (cf remarque sous Chapitre 4 ci-dessus).

Comptes 615.3652.00 – Subvention mesures de mobilité

Cette somme de CHF 180'000.- provient du préavis 233/2015 intitulé « Pour rendre les transports publics urbains accessibles à tous » et a été transférée depuis le compte 615.3657.00. Elle couvre les subventions suivantes :

- Vélos électriques / trottinettes électriques (10% jusqu'à hauteur de CHF 500.-)
- Vélos mécaniques (10% jusqu'à hauteur de CHF 150.-)
- Abonnement annuel mobility (20% jusqu'à hauteur de CHF 60.-)
- Abonnement mobilis zone 20 (20% jusqu'à hauteur de CHF 132.-)
- Abonnement mobilis écolier zone 20 (50% jusqu'à hauteur de CHF 212.-)
- Voiture électrique (forfait de CHF 750.-)
- Kit mobilité offert aux nouveaux habitants, comprenant un carnet de 10 tickets de bus offert
- Carnets de 10 tickets de bus à CHF 20.- (CHF 10.- subventionné par la Ville pour un plein tarif et CHF 4.- pour un demi-tarif)

A noter que la subvention précédente de CHF 44'000.- existante sur ce compte, ainsi que les montants issus du fonds sur le développement durable, ont été absorbés dans les CHF 180'000.-.

Comptes 615.3657.00 – Bus TPN

Grâce à une optimisation des horaires, il a été possible de procéder à une optimisation des horaires qui a débouché sur une économie de quelque CHF 96'000.- par rapport au premier budget demandé par les TPN. Le transfert de CHF 180'000.- sur le 615.3652.00 complète les opérations effectuées sur ce compte.

Comptes 615.3657.01 – Participation aux frais de transports, facture cantonale

Le Service a développé ci-dessous les éléments qui ont amenés à une progression de près de CHF 300'000.- de charges :

Clé de répartition Trafic Régional Voyageurs (TRV)

Pour les lignes régionales, la répartition du montant à charge des communes est effectuée par région de transport en fonction du produit du chiffre de population et du coefficient de qualité de desserte » (selon le RRTPu = Règlement sur la répartition entre communes des contributions accordées aux transports publics).

Pour Nyon, c'est le bassin Nyon – Rolle – Aubonne ; Nyon paie environ 24% de la facture à répartir entre les communes.

Décomposition budget 2018 : CHF 1'670'000.00.-

soit :

- les prestations des transporteurs (CFF, TL, TPN MBC, etc.) pour l'exploitation des lignes régionales prises en charge dans le cadre du TRV >> env. 96% ;
- les prestations des transporteurs (CFF, TL, TPN MBC, etc.) pour l'exploitation des lignes régionales non prises en charge dans le cadre du TRV (courses expérimentales ou lignes ayant un taux de couverture insuffisant) >> env. 3% ;
- les aménagements d'infrastructures liées aux lignes régionales >> moins de 1%.

L'augmentation entre 2017 et 2018 se justifie de la manière suivante :

- Léman Express au 1/4h aux heures de pointe entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge dès le 2^e semestre 2018 (66% de l'augmentation) ;
- Hausse des charges du NStCM car baisse des recettes en 2016 et augmentation des charges liées au 1/4h entre Nyon et Genolier en 2016 (29% de l'augmentation) ;
- Baisse de la participation de la Confédération dès 2018 (5% de l'augmentation).

620 Contrôle des habitants

Compte 620.3659.01 – Achats abonnements journaliers CFF

Le maximum de cartes journalières proposées par les CFF est de 10 par jour. La modification sur la ligne budgétaire reflète l'augmentation du tarif prévu, qui sera reportée sur les ventes (620.4359.00).

650 Service du feu

Compte 650.3521.00 – Participation à SDIS Nyon Dôle

La réduction de CHF 80'000.- de la participation nyonnaise au SDIS Nyon Dôle résulte d'une disposition transitoire qui prévoyait que Nyon paye CHF 10.- de plus par habitant durant les 4 premières années d'existence de l'Association. Dès le 1^{er} janvier, Nyon n'a plus besoin de payer ce supplément, et, à l'instar des 17 autres communes membres, elle payerait une somme de CHF 40.74 par habitant.

660 Protection civile

Compte 660.3521.02 – Participation frais d'exploitation ORPC

La diminution budgétaire s'explique pour l'essentiel par le déménagement de l'ORPC à Prangins, dans les anciens locaux des postes de radio.

Chapitre 7 – Affaires sociales

| B 2018 | Variation | Variation | B 2016 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|-------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 44'418'226 | 15.72% | 22.1% | 42'811'178 | 36'382'901 | 35'249'968 | 33'199'526 |

La forte augmentation des charges sur ce chapitre trouve son origine en particulier par l'augmentation de la facture sociale (+ CHF 1,8 millions). Les subventions aux structures d'accueil, elles, baissent de CHF 282'000.-, bien que l'UAPE du Couchant (Justakôté) fonctionnera sur l'ensemble de l'année (contre 5 mois en 2017) et que celle du Cossy ouvrira ses portes en août.

705 Cohésion et intégration sociale

Compte 705.3131.01 – Frais d'animation

La préfecture a revu l'ensemble des subventions allouées par la ville de Nyon et a estimé que les frais d'animation ne devaient pas être inscrits sous les comptes (36) en lien avec les subventions. Il a dès lors été décidé de faire passer ces frais sous les lignes en lien avec les biens, services et marchandises (31). La somme a été donc retranchée du 705.3653.00.

Compte 705.3655.03 – Subvention projets d'intégration Mini-Pic

Ce compte a été créé pour identifier clairement les charges qui émergent du programme d'intégration communal (Mini-Pic – cf. préavis 113/2013) et qui sont remboursées à hauteur de 50% par le canton. Ce montant de CHF 61'500 vient donc en déduction du compte 705.3655.01.

706 – Camp d'automne au centre aéré des Allévays

Compte 706.3131.01 – Frais d'animation

Deux semaines supplémentaires de centre aéré pendant les vacances scolaires au vu de la forte demande, ainsi que la possibilité de s'inscrire pour des journées, voire des demi-journées pour

répondre à un besoin de plus grande flexibilité. A noter que pour les mêmes raisons évoquées au 705.3131.01, les frais d'animation sont passés du (36) au (31).

Ces prestations supplémentaires sont plus que compensées par une augmentation des recettes au compte 706.4653.00.

720 Prévoyance sociale

Compte 720.3655.04 – Subvention centre d'accueil écoliers « Les Horizons »

La ville a arrêté cette subvention, dans la mesure où la ville a repris ces devoirs surveillés dès le 1^{er} juillet 2017.

Compte 720.3665.08 – Aide pour sacs labellisés

Dépend essentiellement du nombre de bénéficiaires annuels qu'il est difficile de mesurer à l'avance. Les ayants-droits sont : les enfants de moins de 3 ans, les personnes âgées au bénéfice des prestations complémentaires, les bénéficiaires du revenu d'insertion, les jeunes en formation avec bourses d'études et les accueillantes en milieu familial. En 2016, 3767 rouleaux de 10 sacs ont été distribués. Il faut aussi souligner que le SELOC fait de « l'overbooking » car malgré la distribution de bons pour venir retirer des sacs pour une valeur supérieure aux CHF 60'000.- budgétés, tous les bénéficiaires ne viennent pas retirer leur dû.

730 Action médico-sociale

Compte 730.3654.00 – Participation à AVASAD

Pour rappel, la participation à l'AVASAD (Association Vaudoise de l'Aide et de Soins à Domicile) est totalement de compétence cantonale.

740 Aide au logement

Compte 740.3665.00 – Aides individuelles au logement

Les bénéficiaires des bourses d'études ont été introduits dans le système du RDU (Revenu déterminant unifié) qui permet de déterminer plus facilement les destinataires des aides sociales, ce qui a provoqué une augmentation du nombre de personnes supplémentaires pouvant bénéficier de l'AIL.

En effet, le nombre de bénéficiaires total a passé pour 2017 (à ce jour) à 92, contre 77 bénéficiaires en 2016, soit 14 de plus. Le Canton participe à raison de 50 % de cette charge 740.4515.00. La charge supplémentaire pour la ville est donc de CHF 25'000.- supplémentaires.

760 Structure d'accueil collectif

Compte 760.3655.00 – Subvention garderie centre « Croquelune »

L'augmentation est due aux 19 nouvelles places préscolaires ouvertes en août 2017 à Croquelune. Les places parascolaires de Croquelune seront en effet transférées au Cossy en août 2018, mais la diminution du parascolaire (5 mois en 2018) ne compense pas l'augmentation du préscolaire. A noter qu'une place préscolaire coûte presque deux fois plus cher qu'une place parascolaire.

761 Structure d'accueil familial de jour

Compte 761.3161.00 – Loyer locaux

Les « mamans de jour » reçoivent un loyer de CHF 2.-/heure pour l'utilisation de leur habitation. Comme il y a une augmentation prévue de 15'000 heures en 2018 (pour un total d'environ 280'000 heures), la participation des parents augmente également (761.4652.00).

767 Structure d'accueil UAPE Couchant (Justakôté)

Ouverture de la structure en août 2017 (exploitation sur 5 mois). Budget 2018 établi sur 12 mois. Pour rappel, cette UAPE compte 7.3 EPT pour 60 places (3 ES/HES ; 2,1 ASE ; 0,6 aide ; 0,8 responsable de site et 0,8 employé de restauration). La structure est déjà pleine.

Compte 767.3040.00 – Cotisations caisse de pensions

Lors de l'ajout de l'UAPE Justakôté au budget 2017 pour couvrir les charges dès le mois d'août, la formule du calcul de la part patronale du 2ème pilier ne déduisait pas le montant de coordination *prorata temporis*, raison pour laquelle la charge était pas assez élevée. Elle aurait dû se monter à CHF 30'500.-. L'augmentation conséquente est donc une correction. A noter que cette erreur n'a pas été reproduite pour la structure d'accueil UAPE Cossy (768) qui sera elle aussi ouverte seulement sur 5 mois en 2018.

768 Structure d'accueil UAPE Cossy

Ouverture de la structure prévue pour août 2018, le budget a donc été établi sur 5 mois. Cette UAPE va employer 10 EPT pour 84 places (3,1 ES/HES ; 3 ASE ; 1,8 aide ; 1,1 responsable de site et 1 employé de restauration).

Chapitre 8 Services industriels

| B 2018 | Variation | Variation | B 2017 | C 2016 | C 2015 | C 2014 |
|--------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CHF | s/B 2017 | s/C 2016 | CHF | CHF | CHF | CHF |
| (2'497'903) | -1.3% | -32.0% | (2'529'900) | (3'672'642) | (3'356'848) | (3'352'261) |

Selon le budget 2018, l'objectif de rendement net des Services industriels est maintenu à CHF 2.5 millions. Ce montant est réparti entre des bénéfices de CHF 0.86 million pour l'électricité et de CHF 1.63 millions pour le gaz.

Malgré un budget stable et presque identique à l'année 2016, les Services industriels sont à un tournant de leur existence. Si notre pays dispose aujourd'hui d'un apport énergétique fiable et économiquement rentable, les décisions politiques fédérales et les évolutions technologiques entraînent des changements fondamentaux rapides sur les marchés de l'énergie.

Pour y faire face, la Suisse et ses organes ont élaboré la stratégie énergétique 2050. Ce programme vise à diminuer la pollution liée à la consommation d'énergie. Nyon est évidemment concernée par cette mise en action, ce qui engendrera à terme des coûts pour la Ville. L'installation de la technologie des *smart grids* (réseaux intelligents) en est un exemple. Cette gestion experte des réseaux permet, entre autres, un équilibrage de la production irrégulière d'électricité en lien direct avec la consommation de chaque utilisateur.

Par ailleurs, nous pouvons noter que les Services industriels souffrent actuellement d'un manque de ressources humaines pour mener à bien les extensions souhaitées. Ce sous-effectif a pour impact une diminution de ces dernières.

La mise en place du système d'Asset Management, dont la visée est la gestion des actifs et des réseaux des SIN de manière informatisée (permettant de meilleurs rendements et une planification améliorée), a pris du retard. La retombée de ce système de gestion donnera ses premiers effets dans 2 ans.

A noter que si le Conseil communal devait décider d'autonomiser les SIN, l'entrée en vigueur d'un tel statut ne serait à prévoir que pour début 2019. Il n'y a donc aucun impact direct sur ce budget.

800 SIN Services administratifs

Les frais relatifs au compte 800.3312.00 correspondent au besoin des SIN de renforcer et remplacer une partie de leur parc automobile.

810 SIN Service des eaux / 822 – SIN Activités commerciales (électricité) / 830 – SIN Service du gaz

Hormis des frais liés aux extensions, le service des eaux reste entièrement stable. Concernant l'acquisition d'énergie, Nyon effectue son achat à 3 ans. Au budget 2018 figure ainsi l'énergie achetée en 2016 (compte 822.3123.00). Selon l'augmentation des coûts actuels du marché, un effet retard sera répercuté sur le budget 2020 dudit compte.

821 SIN Réseau de distribution

Le timbre d'acheminement réseau en amont, correspondant à la transmission d'énergie avant son arrivée sur le réseau yonnais, profite d'une baisse de tarifs pour 2018 d'environ CHF 200'000.- (compte 821.3123.00).

Basé sur le calcul des trois derniers exercices, l'EiCom (autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité) se charge de contrôler les prix pratiqués par les SIN et vérifie la différence sur les marges autorisées. Selon les projections réalisées pour la fin de l'année 2017, les SIN ont trop chiffré et se doivent d'équilibrer leurs comptes en payant CHF 92'176.- (compte 821.4351.02).

823 SIN Eclairage public

Selon les crédits d'extension, les anciens systèmes d'éclairage public HPL et SON sont en cours de remplacement.

Un nouveau système de télégestion des données (réseau FO) sera également installé dans divers lieux de la Ville et permettra de traiter en temps réel un grand nombre de télémessures et de contrôler à distance des installations techniques.

830 SIN Service du gaz

Les SIN rappellent l'incertitude du gaz pour les années à venir. En effet, à l'heure actuelle le service manque de stratégie et de ressources pour recruter de potentiels nouveaux clients. À noter qu'aujourd'hui, 40% du chiffre d'affaire sont générés par les deux principaux clients, dont le plus important a fait un appel d'offre aux marchés publics européens pour assurer sa fourniture dès début 2018.

Commentaire de la COFIN – Au-delà de leur statut, de l'eau dans le gaz pour les SIN

Indépendamment de la forme juridique que prendra ou non les Services industriels de la ville, des défis de grandes envergures les attendent ces prochaines années.

L'apport financier qu'ils apportent à la ville de Nyon grâce à leurs marges sur les ventes sera de plus en plus mis sous pression par l'ouverture des marchés à la concurrence.

Les SIN ont averti la COFIN, leur dotation salariale est insuffisante pour mener les projets nécessaires à leur survie. La Municipalité avait décidé de bloquer tout engagement supplémentaire à la clarification de leur futur statut. La baisse des travaux d'extension prévus en 2018 (- CHF 1'384'235.- ; - 23 %) est imputée au manque de ressources humaines pour mener les projets. La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération imposera à la ville l'achat de *smart meters* pour mesurer le courant et mettre en place les réseaux de distribution intelligents. Un investissement à plusieurs millions que les SIN devront vraisemblablement absorber.

Si aujourd'hui les SIN sont très compétitifs sur le prix de vente de l'électricité, c'est grâce à la conclusion de contrats financièrement intéressants, mais dont ils dépendent totalement. La remontée des prix observée ces derniers mois, et qui prendra effet sur la fourniture d'électricité dès 2019, placera les SIN dans une situation plus délicate que leurs concurrents producteurs d'électricité. Etant totalement tributaire des marchés, les SIN ne pourront pas freiner la montée des prix. Même si cela semble très tardif, le rôle des SIN comme producteurs d'énergie (en particulier renouvelable) aurait le mérite de les rendre plus résilients face aux effets d'un marché globalisé. Quant à la distribution du gaz, qui constitue 65 % des revenus nets dont bénéficie la ville de la part des SIN, c'est également une situation tendue. Deux gros clients représentant 40 % de leur chiffre d'affaires pourraient leur tourner le dos l'année prochaine. Certes les marges sur ces contrats sont faibles (quelques dizaines de milliers de francs), mais cela donnerait un signe inquiétant pour l'avenir des SIN, qui n'ont pas les moyens d'aller démarcher de nouveaux clients en dehors de leur zone d'action habituelle.

Pour la COFIN, il faut être prudent quant aux bénéfices espérés de la part des SIN pour financer le ménage communal ces prochaines années.

4 – Conclusions

Depuis 2004 au moins, la Municipalité a pour habitude de présenter un budget affichant un déficit marqué à notre Conseil. Depuis cette même année au moins, la Municipalité présente de comptes positifs (ou presque – en raison des écritures comptables), à l'exception notable de 2009.

Depuis probablement ce même nombre d'années au moins, la COFIN suspecte l'existence de coussins confortables au sein des services permettant une compression des charges au moment voulu, ainsi que des recettes fiscales sous-estimées, notamment en relation avec la forte croissance démographique et la (très) bonne performance des personnes morales, en particulier de celles qui apportent l'essentiel des recettes.

L'introduction du système des enveloppes budgétaires, ainsi qu'un plus grand contrôle des demandes d'augmentation en personnel, ont permis de freiner la progression des charges maîtrisables, tout en faisant perdurer en partie les inégalités de dotation entre les services. Certes la part des charges maîtrisables se réduit chaque année, notamment en raison de la contribution toujours plus grande à la solidarité intercommunale et cantonale par le biais des divers mécanismes péréquatifs. Nyon étant une ville riche à l'échelle du canton, elle est mise à contribution de manière très soutenue.

Mais ce décalage entre budget et comptes traduit une autre réalité, celle que le budget n'est considéré finalement par la Municipalité que comme un acte administratif à l'inverse des comptes qui, eux, démontreraient la bonne gestion et la maîtrise des charges.

Il est admis que les comptes de 2017 et des deux, voire trois prochaines années pourraient être négatifs. De plus, la facture sociale et la péréquation directe nette devraient être encore sensiblement supérieures en 2019 en raison de la suppression totale de la valeur du point d'impôt écrêté et la mise en œuvre du volet vaudois de la RIE III, de manière anticipée au Projet fiscal 17. Ceci devrait impacter très lourdement la prochaine confection du budget, avec une augmentation probable des charges de l'ordre de plusieurs millions.

Au-delà du traditionnel message de prudence au moment de son rapport sur le budget, la COFIN appelle donc à un changement de paradigme, car la réaction dans l'urgence est souvent synonyme de mauvaises décisions.

En effet, la donne a changé. Des budgets négatifs aux comptes positifs, nous pourrions cette année déjà nous retrouver dans une situation où tous deux seraient déficitaires. La COFIN souhaite donc que la Municipalité propose dès maintenant les mesures nécessaires à l'établissement d'un budget équilibré. Un travail minutieux qui devra allier la recherche d'économies potentielles et celles de recettes nouvelles. La planification rigoureuse des investissements devra par ailleurs être poursuivie.

Ainsi, si la COFIN, du bout des lèvres, préavise positivement l'adoption du projet de budget tel qu'il a été présenté par la Municipalité, avec son déficit de CHF 8'323'469.-, elle se réserve le droit d'une position tout autre lors de son examen du prochain budget.

Dès lors, au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 73/2017 concernant le budget 2018,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2018 dont les totaux se présentent comme suit :

| | | |
|------------------|------------|------------------|
| Charges : | CHF | 209'876'537 |
| Revenus : | CHF | 201'650'368 |
| Déficit : | CHF | 8'226'169 |

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2018, soit :

| | | |
|---|------------|------------------|
| Service des eaux | CHF | 1'829'000 |
| Service de l'électricité et de l'éclairage public | CHF | 1'871'300 |
| Service du gaz | CHF | 932'000 |
| Total des extensions | CHF | 4'632'300 |

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2018-2022.

La Commission des finances

Mmes

Chloé Besse
Géraldine Limborg

Chiara Montecchio

MM.

André-Francis Cattin
Bastien Clerc
Jacky Colomb
Yves Félix
Luciano De Garrini
Pierre Girard

Laurent Miéville
Hans Rasmus Nilsson
Xavier Paredes
Jacques Pittet
Yvan Rytz, *président - rapporteur*
Frédéric Tschuy